

LE NAUFRAGE DE *LA SEMILLANTE*

relaté par Alphonse Daudet dans "Les lettres de mon moulin".

Albert LAOT¹

De décembre 1863 à janvier 1864, Alphonse Daudet accomplit un voyage en Corse. Il en retire quatre récits qui figurent dans "*Les lettres de mon moulin*", dont "*L'agonie de la Sémillante*", transport de troupes en route pour la Crimée et qui le 15 février 1855 fit naufrage sur les récifs des îles Lavezzi, au sud de la Corse, ne laissant aucun survivant.

Le talent de l'homme de lettres lui permet, pour notre plaisir, de s'affranchir fort heureusement de la sèche concision des rapports administratifs ou du réalisme précis des grands reportages.

Pourtant, le souvenir des 750 hommes embarqués sur *La Sémillante* vers un destin guerrier tout aussi meurtrier que les récifs granitiques des îles Lavezzi, mais qui ne virent jamais les rivages de la Crimée, est passé plus certainement à la postérité par la nouvelle d'Alphonse Daudet que par la chronique militaire. Cependant la question se pose à nous de savoir si les témoignages recueillis par l'auteur, traités ensuite par la fertilité de son imagination de conteur, n'ont pas altéré la réalité de cette catastrophe. Fort heureusement, la richesse des archives départementales d'Ajaccio, qui conservent de nombreux rapports sur l'événement, nous permet de retracer certaines péripéties du drame.



Le naufrage a eu lieu le 15 février 1855 selon le Commissaire de police:

" Le 16, une des chaloupes annexées à l'Averne² s'étant transportée sur les îles, apprit par les bergers la nouvelle du sinistre qui avait eu lieu le jour précédent..."

Le 18, selon le Sous-Préfet, on ignore toujours l'identité du bateau. Une première hypothèse est avancée car on a découvert un bonnet de marin portant le nom de la frégate *La Prudente*, mais le lendemain est trouvé le registre d'équipage de *La*

¹ Récit repris de l'ouvrage du même auteur : *L'histoire de la douane et des droits indirects en Corse*, Editions La Marge- Ajaccio- 1987

² *L'Averne* était un aviso à vapeur de la marine.

Sémillante, et le 20 le doute est levé, le bateau est bien identifié.

Le fait surprenant, et qui s'écarte du récit d'A. Daudet, est qu'il n'est découvert aucun corps. Le 24, le Procureur Impérial, qui s'est rendu sur les îles, n'en a pas vu. Le lendemain, le Capitaine de gendarmerie, qui effectue également le déplacement, note sa surprise:

"Je me suis rendu au lieu du naufrage: spectacle affligeant, des amas de bois incroyables... L'on se dit: où sont passés les cadavres et tant d'objets de valeur ?..."

En fait, le premier corps a été trouvé le 18, un deuxième le 27, ensuite le 2 mars:

"...neuf malheureux naufragés ont été trouvés le 2 courant aux abords des îles Lavezzi, tous mutilés et entièrement dépouillés de leurs vêtements. Un seul de ces cadavres a pu être reconnu, ce serait l'Aumônier du navire. Il conservait encore ses bas de soie noire avec sa longue chevelure³..."

Le terrible bilan s'alourdit tout au long du mois de mars. Le calme revenu, un nombre croissant de corps sont rejetés par la mer et enterrés dans les deux cimetières créés sur l'île. Le 28 mars, il est fait état de 457 cadavres.

"...aucun n'est entier, aux uns il manque le bras, aux autres la jambe, le pied..."

Des corps, deux officiers et un marin, ont été retrouvés jusqu'en Sardaigne, de l'autre côté des Bouches de Bonifacio. Le Commissaire de police qui en a recueilli les échos s'indigne auprès du Préfet: les Sardes ne leur auraient pas accordé de sépulture, le vice-consul ne serait pas intervenu prétextant son manque de crédits:

"...j'ai de la peine à croire que dans un pays catholique, et au 19^e siècle, l'on puisse pousser si loin le barbarisme (sic)".

A la lecture de ces différents rapports, il apparaît que l'imagination d'A. Daudet a largement brodé sur le thème du naufrage, qu'il intitule d'ailleurs *"L'agonie de la Sémillante"*, et qu'il n'a pas craint d'imaginer les scènes qu'il décrit. Il est vrai qu'une catastrophe d'une telle ampleur s'y prêtait particulièrement. Peut-on penser néanmoins que les douaniers de Bonifacio se soient rapidement rendus aux îles pour participer aux recherches ? Rien n'est moins sûr. Aucune mention n'en est faite dans les documents émanant des différentes autorités. On y trouverait plutôt l'inverse.

C'est le Commissaire maritime qui est chargé de l'enquête et des recherches. Il semble n'avoir utilisé que l'aide exclusive de l'Armée: marins de *l'Averne*, soldats d'un détachement du 85^e de ligne. Les autres autorités s'en plaignent au Préfet. Le Commissaire de police regrette que ses initiatives soient rejetées et qu'il ne puisse pas se rendre rapidement sur les lieux où ne se trouvent que des marins et des soldats. Le Capitaine de gendarmerie est encore plus amer et élève le différend au niveau des principes:

"M. le Commissaire maritime à qui est donnée la direction des opérations aurait dû non seulement se borner à conduire sur les îles Lavezzi les équipages maritimes, mais bien s'empresse d'accueillir les offres de la gendarmerie, toujours prête en pareilles circonstances. Bien loin de là, aucune déférence envers mon officier, malgré l'empressement que celui-ci a mis pour pouvoir être rendu à son tour avec

³ Rapports conservés aux archives départementales d'Ajaccio, dossier naufragés, ref. 1 M 431

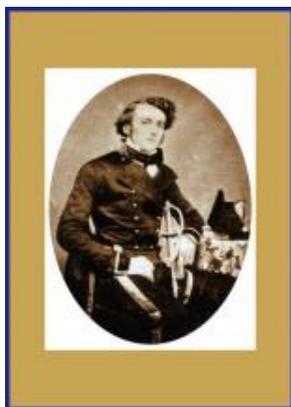
toutes les autres autorités sur les lieux du sinistre, et c'est avec peine que j'ai pu me convaincre qu'il y a eu du mauvais vouloir de la part du chargé de l'inscription maritime. Ces choses sont bien regrettables, surtout pour les affaires qui intéressent à si haut point l'Etat..."

Le climat n'était pas à la franche collaboration ouverte entre tous les services publics ! Ce qui est par contre tout à fait évident, c'est que tous les représentants de l'Etat en poste à Bonifacio ont vécu indirectement, mais intensément, le drame qui n'a pu que bouleverser tous les gens de mer. Sans qu'ils aient été témoins oculaires, leurs souvenirs, peut-être déformés par le temps, étaient encore vivaces huit ou neuf ans après, et il n'est donc pas étonnant que les douaniers les aient évoqués avec Alphonse Daudet au cours de leur sortie en mer, sur la vedette des douanes, vers les îles Lavezzi.

L'identification de l'aumônier avait dû frapper les imaginations et le fait que l'auteur nous le décrive portant encore son étoile, peut sortir tout aussi bien de la mémoire collective déformée que de l'imagination d'Alphonse Daudet.

Les bretons, ayant à toutes les époques, navigué sur toutes les mers du monde en qualité de marins, parfois de militaires des troupes coloniales, voire de commerçants ou de découvreurs de nouvelles terres, il aurait été surprenant que parmi l'équipage ou les passagers de *La Sémillante*, on ne trouve pas un certain nombre d'entre eux. Il serait fastidieux d'entreprendre, dans la longue liste des victimes, les recherches exhaustives permettant de les identifier. A défaut, l'un d'entre eux peut les symboliser tous et par l'hommage qui lui est rendu en apposant sa photographie sur les murs du cénotaphe de la pointe Saint-Mathieu représenter, en qualité de marin le plus ancien, à qui il est ainsi rendu hommage, l'ensemble des malheureuses victimes de cette catastrophe à l'ampleur effrayante.

Il s'agit de Jean-Marie, Théophile Le Bos, né à Saint-Pol-de-Léon dans le Finistère, le 29 mars 1825, issu d'une famille de 8 enfants, d'un père, officier de santé et d'une mère originaire de Lannilis. Après des études secondaires menées à deux pas de chez lui, dans le prestigieux collège du Léon, dont la réputation s'inscrivait bien au-delà de sa ville natale, il entame sa formation à l'école de médecine de Brest. Il en sortira chirurgien de marine de 3^e classe affecté dans le service colonial avant de présenter sa thèse à Paris et être nommé chirurgien de 2^e classe à Brest.



Il embarquera en février 1855 sur *La Sémillante* pour connaître, quelques jours plus tard, le funeste destin qu'il partagera avec les centaines de victimes qui n'atteignirent jamais les côtes de la Crimée.

Pour plus d'information sur Théophile Le Bos, accéder au site : www.auxmarins.net